



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012



GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 euros
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 592 013 155 (2005 B 03765)
Siret : 592 013 155 00060

INTERNET : <http://www.jaj.fr>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Joseph JABLONSKI

Administrateurs : Bruno DAUMAN
Annie PASCuccio

DIRECTION

Président Directeur Général Joseph JABLONSKI
Directeur Général Délégué Bruno DAUMAN
Directeur Administratif et Financier Annie PASCuccio

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET GUILLERET ET ASSOCIÉS	S.F.P.B.
48, quai Alphonse Le Gallo	8, rue Montalivet
92100 BOULOGNE	75008 PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
PROFIL DU GROUPE	3
DONNÉES STATISTIQUES 2011-2012	4
ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2012	12
INFORMATIONS SPÉCIFIQUES COMMUNIQUÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	19
RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	26
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL	26
GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	27
PROJET DU TEXTE DES RÉOLUTIONS	36
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ	44
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	45
COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012	48

GROUPE JAJ SA

Marque : SCHOTT

51%

D. DISTRIBUTION

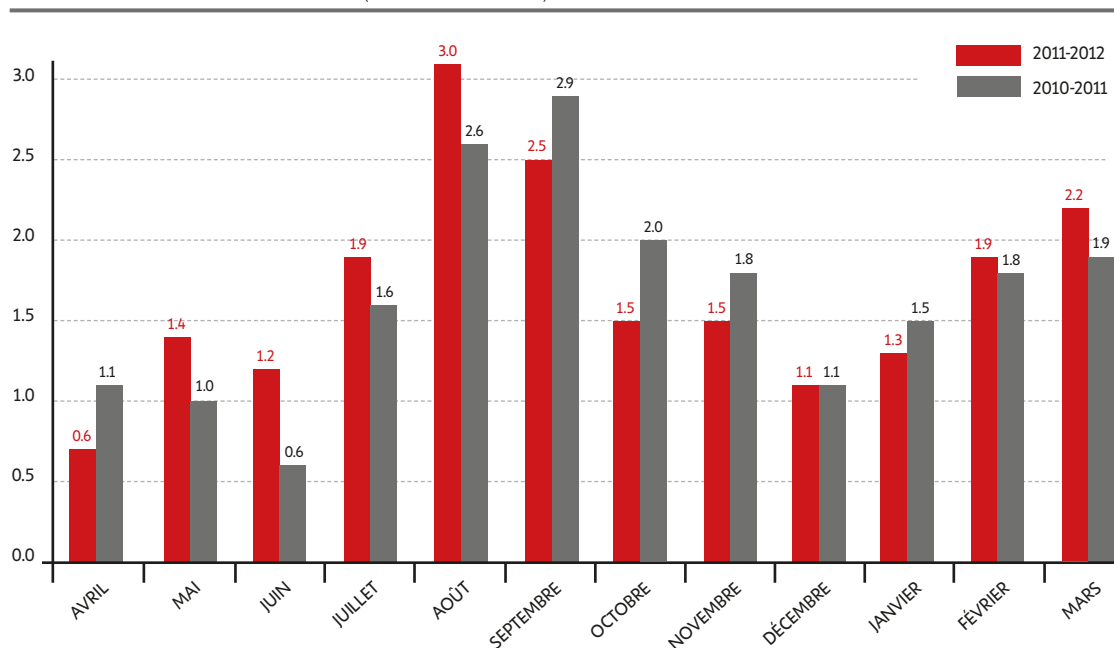
Marque : M. DIA

DONNÉES STATISTIQUES 2011-2012

Chiffre d'affaires par trimestre du 1^{er} avril au 31 mars

	2011-2012	2010-2011	%
1 ^{er} trimestre	3 206 398	2 687 230	+ 19.3 %
2 ^{ème} trimestre	7 503 814	7 012 971	+ 7.0 %
3 ^{ème} trimestre	4 011 663	4 959 037	- 19.1%
4 ^{ème} trimestre	5 348 376	5 181 532	+ 3.2 %
TOTAL	20 070 252	19 840 769	+ 1.2 %

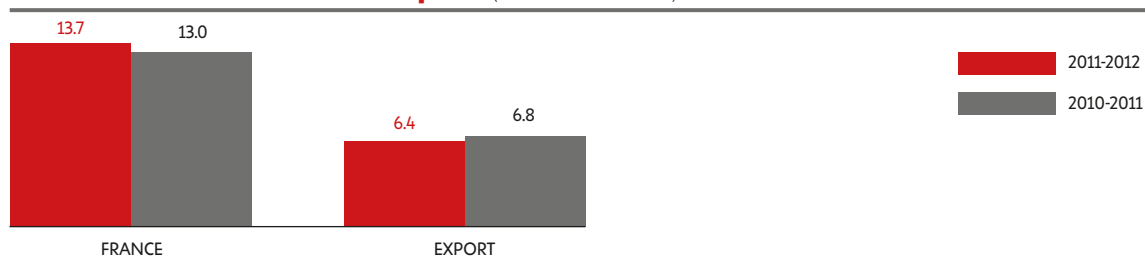
Saisonnalité des ventes (en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires France/Export

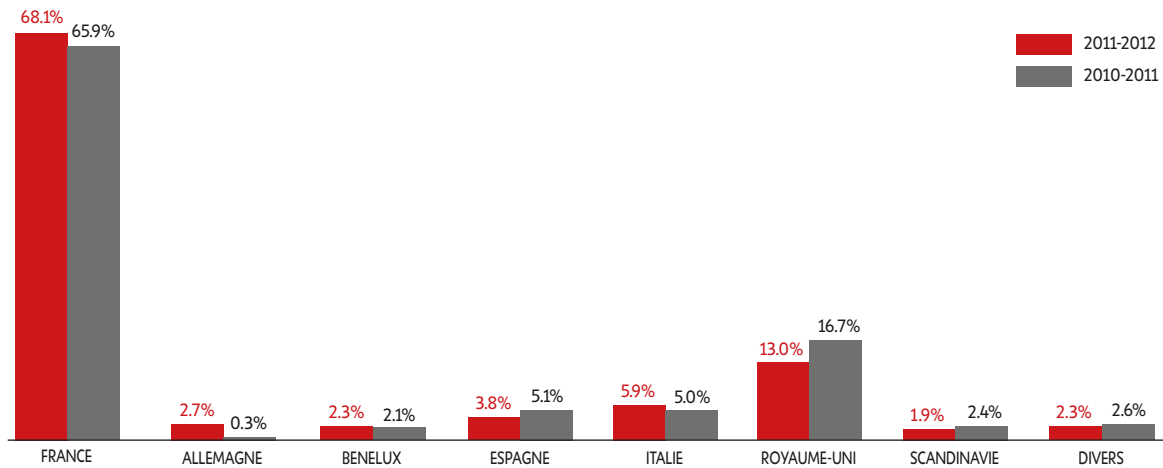
	2011-2012		2010-2011	
France	13 677 578	68.1 %	13 027 031	65.7 %
Export	6 392 674	31.9 %	6 813 739	34.3 %
Total	20 070 252		19 840 769	

Évolution du C.A. France/Export (en millions d'euros)

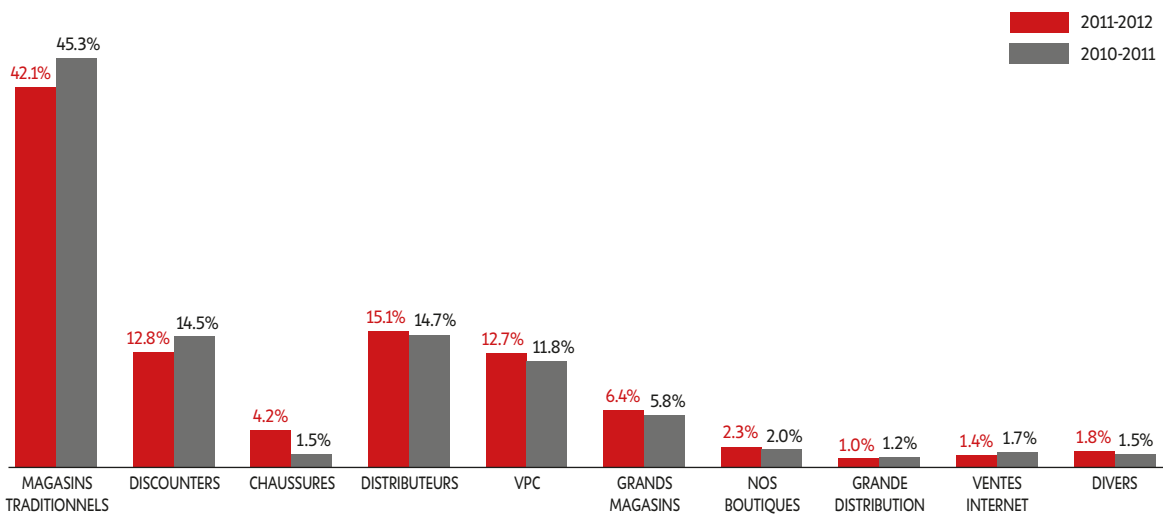




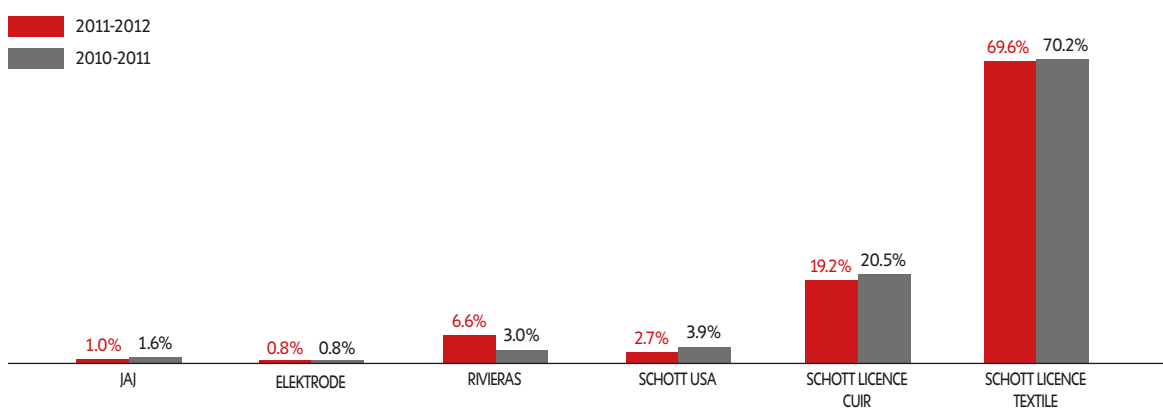
Répartition du C.A. par pays (en pourcentage du chiffre d'affaires)



Répartition du C.A. par catégories clients (en pourcentage du chiffre d'affaires)



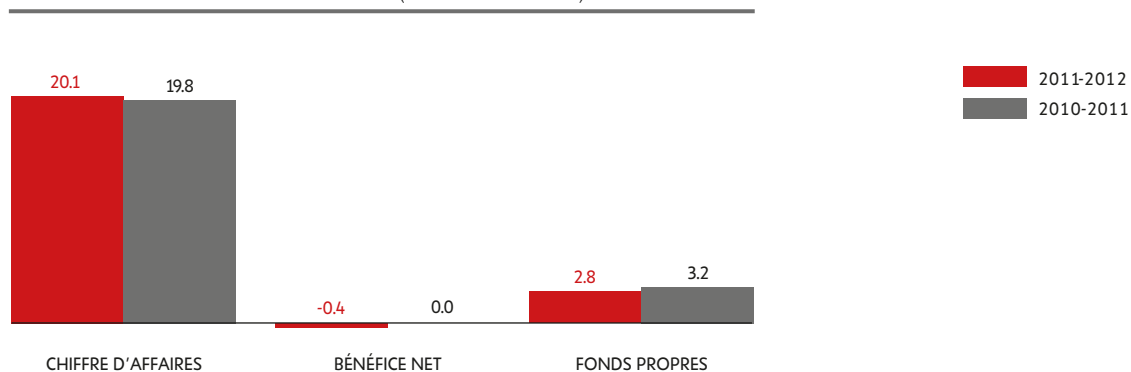
Évolution du C.A. par famille de produits (en pourcentage du chiffre d'affaires)



Résultat

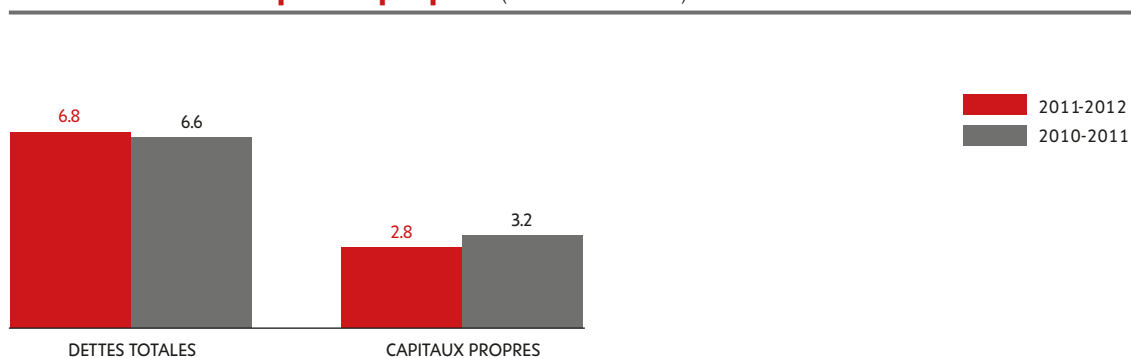
	2011-2012	2010-2011 proforma	2010-2011 publié
Marge brute globale	7 760 551	7 679 179	7 733 765
Valeur ajoutée	4 461 447	4 659 940	4 659 940
Excédent brut d'exploitation	1 077 282	1 289 340	1 289 340
Résultat d'exploitation	106 976	44 082	44 082

Évolution de la rentabilité (en millions d'euros)



En millions d'euros	CA	Bénéfice net	Fonds propres	BN/CA	Rentabilité des fonds propres
2011-2012	20.1	-0.4	2.8	-2.07 %	-14.88 %
2010-2011	19.8	0.0	3.2	-0.24 %	-1.47 %

Dettes totales / Capitaux propres (en millions d'euros)





Structure du bilan

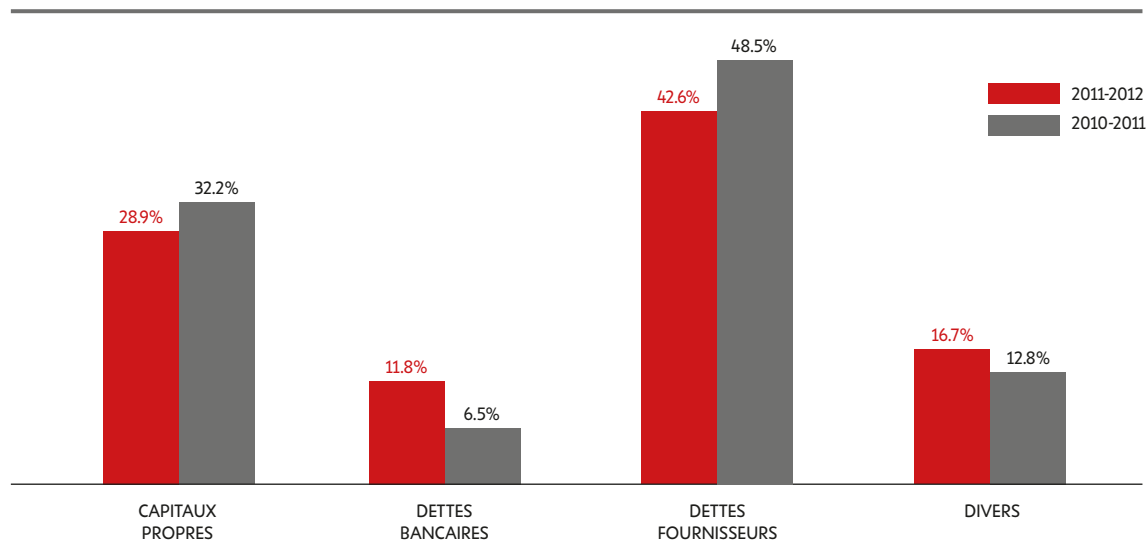
La structure du bilan est analysée sous un triple aspect :

	2011-2012	2010-2011
L'indépendance financière :		
• Autonomie Globale	1.43	1.50
• Solvabilité MT	1.29	1.34
• Vulnérabilité CT	0.54	0.58
Le rendement financier :		
• Rendement des capitaux	- 0.15	- 0.01
Gestion patrimoniale :		
• Investissement		
• actif immobilisé / total bilan	0.11	0.12
• actif immobilisé / capitaux propres	0.36	0.37
Total bilan / capitaux propres	3.46	3.10

En milliers d'euros	2011-2012	2010-2011
Capitaux propres	2 794	3 210
Capitaux permanents	2 794	3 241
Actif immobilisé	1 020	1 186
Fonds de roulement	1 774	2 056
Besoin en fonds de roulement	2 375	2 644
Trésorerie*	- 601	- 588

*La trésorerie ci-dessus mentionnée ne tient pas compte des opérations d'affacturage

Passif / Total bilan



Rappelons que le titre a été introduit au marché «hors-cote» en mai 1990.

Notre titre est coté au “second marché” de la Bourse de Paris depuis le 30 juin 1998.

Au 31 mars 2012, le capital social est composé de 3.560.939 actions.

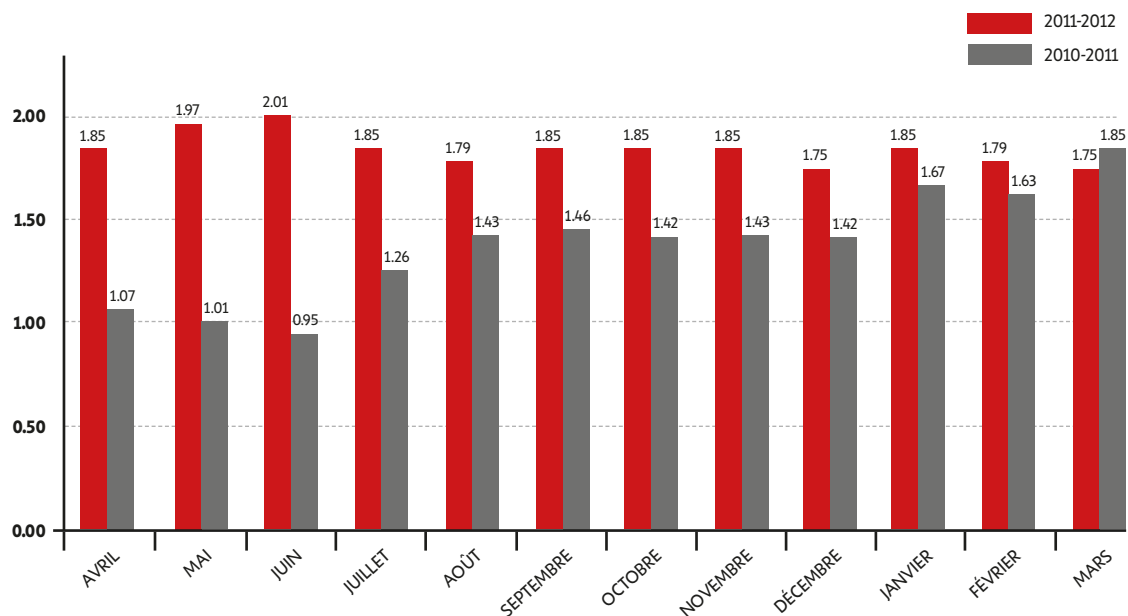
Au 31 mars 2012, les participations significatives connues en nominatif des personnes physiques ou morales dans la Société « GROUPE JAJ » sont les suivantes :

• Maurice JABLONSKY	39.17 %
• Joseph JABLONSKI	10.56 %

Évolution du cours de l'action et du volume mensuel de titres échangés

ANNÉE 2011-2012	Cours fin de mois (en euros)	Volume total mensuel (nb actions)
AVRIL 2011	1.85	23 922
MAI 2011	1.97	57 594
JUIN 2011	2.01	63 037
JUILLET 2011	1.85	20 953
AOÛT 2011	1.79	22 985
SEPTEMBRE 2011	1.85	22 708
OCTOBRE 2011	1.85	21 346
NOVEMBRE 2011	1.85	13 247
DÉCEMBRE 2011	1.75	25 722
JANVIER 2012	1.85	12 674
FÉVRIER 2012	1.79	40 252
MARS 2012	1.75	14 697

Vie du titre





ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Joseph JABLONSKI





RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité et celle de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, soit du premier avril 2011 au 31 mars 2012,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société GUILLERET et ASSOCIÉS représentée par Marie José ROCHEREAU ainsi que la SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE Paul BRUNIER représentée par Monsieur Hervé LE TOHIC, Commissaires aux Comptes Titulaires, ont été régulièrement convoqués dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de leurs différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2011/2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ « GROUPE JAJ »

Les comptes de la société GROUPE JAJ présentent cette année des changements de méthode, d'estimation et de modalité d'application.

Les principes comptables prévoient qu'une estimation est révisée si les circonstances sur lesquelles elle était fondée sont modifiées par suite de nouvelles informations ou d'une meilleure expérience.

Suite aux échanges intervenus lors du contrôle fiscal évoqué au VII du présent rapport, et à la lecture de la réglementation en vigueur et de la jurisprudence existante, la Société a pris pleinement conscience de sa qualité de « fabricant textile » et de ses implications comptables.

La connaissance de ces nouveaux éléments a conduit la société à opérer plusieurs changements d'estimations et de modalités d'application au cours de l'exercice clos le 31/03/2012 dont la nature et les conséquences sont plus amplement détaillés dans l'annexe (pages 2, 3 et 4).



I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (L. 232-1, II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

Pour la Société Groupe JAJ :

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 est de 20 070 252 € contre 19 840 769 € au 31 mars 2011, soit une progression de 1,2 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2011- 2012	Exercice 2010- 2011
Ventes en France marchandises	825 376 €	13 013 659 €
Ventes à l'export marchandises	1 051 147 €	6 806 860 €
Production de biens en France	12 830 479 €	
Production de biens à l'Export	5 337 250 €	
Prestations de services en France	21 723 €	13 372 €
Prestations de services à l'export	4 276 €	6 879 €

Les changements de présentation comptable cette année, ne permettent pas d'établir un tableau comparatif de ces chiffres.

Néanmoins, en rapportant la production vendue de biens aux ventes de marchandises, vous pouvez constater que les ventes en France d'un montant de 13 655 855 € ont progressé de + 5 % et les ventes à l'exportation d'un montant de 6 388 397 € ont baissé de - 6 %.

Pour sa filiale : la société « D DISTRIBUTION »

Compte tenu de l'arrêt de l'activité, aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé sur l'exercice.

Les principaux chiffres sont les suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat brut d'exploitation	- 6 747	- 7 373
Résultat courant avant impôts	- 6 939	- 9 636
Résultat net	- 3 327	- 143 803

Le contrôle fiscal notifié à la société « D. Distribution » ayant engendré un redressement de 509 K€ n'est pas provisionné dans les comptes ; la contestation est toujours en cours.

DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

	2011-2012	2010-2011
Fournisseurs France	1 359 158	623 677
Échues		16 744
Règlement 30 jours	249 423	536 666
Règlement 60 jours	456 326	70 267
Règlement 90 jours	561 706	
Règlement 120 jours	86 480	
Règlement + 120 jours	5 223	
Convention France	960 023	968 779
Règlement 30 jours	73 329	952 349
Règlement 60 jours	271 102	
Règlement 90 jours	126 519	16 430
Règlement 120 jours	306 972	
Règlement + 120 jours	182 101	
Total France	2 319 182	1 592 456
Fournisseurs Étranger	352 027	857 938
Règlement 30 jours	33 250	399 374
Règlement 60 jours	311 692	269 842
Règlement 90 jours	13 018	183 594
Règlement 120 jours	- 67 243	5 128
Règlement + 120 jours	61 310	
Convention Étranger	928 931	827 201
Règlement 30 jours		
Règlement 60 jours		
Règlement 90 jours	249 500	57 142
Règlement 120 jours	97 233	97 793
Règlement + 120 jours	582 198	672 267
Total Étranger	1 280 957	1 685 140
Effets à payer France	7 791	300 688
Avril	7 791	292 299
Mai		8 389
Juin		
Juillet		
Effets à payer Étranger	190 835	1 047 221
Avril	159 027	372 405
Mai	31 808	312 502
Juin		143 837
Juillet		218 478
TOTAL Effets à payer	198 626	1 347 909
TOTAL DIVERS	322 819	204 743
Factures non parvenues	296 567	260 098
Écart de conversion	26 252	-55 355
TOTAL DETTES	4 121 583	4 830 247

II - RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al 1)

	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011 Proforma	Exercice clos le 31 mars 2011 Publié
CHIFFRE D'AFFAIRES	20 070 252	19 840 769	19 840 769
Ventes de marchandises	1 876 523	1 374 792	19 820 519
Coût d'achat des marchandises vendues	1 468 834	721 490	12 107 004
Marge commerciale	407 690	653 302	7 713 515
En % des ventes de marchandises	21,73	47,52	38,92
Production vendue	18 193 729	18 465 977	20 250
Production stockée	1 070 545	1 183 144	
Coût de production	11 911 412	12 623 244	
Marge sur coût de production	7 352 862	7 025 877	
En % de la production	38,17	35,76	
Marge brute globale	7 760 552	7 679 179	7 733 765
En % du chiffre d'affaires	38,67	38,70	38,98
Charges externes hors frais de production	3 299 104	3 019 238	3 073 825
Valeur ajoutée	4 461 448	4 659 941	4 659 940
En % du chiffre d'affaires	22,23	23,49	23,49
Subventions d'exploitation			
Impôts et taxes	301 397	324 246	324 246
Charges de personnel	3 082 768	3 046 354	3 046 355
Excédent brut d'exploitation	1 077 283	1 289 340	1 289 340
En % du chiffre d'affaires	5,37	6,5	6,5
Reprises s/amortissements et provisions, transfert de charges	394 213	474 613	474 613
Autres produits de gestion courante	5 181	152 387	152 387
Dotations aux amortissements et provisions	595 530	491 378	491 378
Autres charges de gestion courante	774 170	1 380 880	1 380 880
Résultat d'exploitation	106 977	44 082	44 082
En % du chiffre d'affaires	0,53	0,22	0,22
Produits financiers	194 125	278 718	278 718
Charges financières	271 796	424 602	424 602
Résultat courant avant impôts	29 305	- 101 803	-101 803
En % du chiffre d'affaires	0,15	- 0,51	- 0,51
Produits exceptionnels	21 524	78 362	78 362
Charges exceptionnelles	526 561	23 596	23 596
Résultat exceptionnel	- 505 037	54 766	54 766
Impôts sur les bénéfices (crédit impôt recherche)	- 60 000		
Résultat net	- 415 732	- 47 036	- 47 036
En % du chiffre d'affaires	- 2,07	- 0,24	- 0,24

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 font ressortir une perte nette comptable de **- 415 731,61 €** (contre, pour l'exercice précédent, une perte nette comptable de **- 47 036,38 €**) due à une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 499 264 € portant sur le stock.

L'entreprise a décidé d'externaliser la fonction logistique dans un souci d'efficacité à l'égard des clients.

Cette décision de gestion a eu pour conséquence :

- d'une part, de procéder à un déstockage postérieurement à la clôture de l'exercice mais dont les effets ont été constatés sur les comptes au 31 mars 2012 par le biais d'une dépréciation exceptionnelle.
- d'autre part, de rendre inutile le portage de l'ensemble immobilier constitué par l'entrepôt.

Ceci a permis la signature le 22 décembre 2011 d'une promesse unilatérale de vente autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 21 décembre 2011.

Cet engagement de vente ne sera ferme et définitif qu'à la réalisation des conditions suspensives prévues dans l'acte avec comme échéance la date du 28/06/2013.

Compte tenu d'un certain nombre d'éléments variables dans le calcul du prix de vente définitif, la Société GROUPE JAJ est dans l'incapacité de communiquer cette information mais a bon espoir de voir aboutir le projet avant le 31/03/2013.

III - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Dettes totales / capitaux propres	136.11%	148,88 %	206,94 %	242,58 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	32.03 %	28,09 %	33,48 %	33,77 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	17.82%	11,23 %	20,08 %	46,62 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 2 794 028 € au 31 mars 2012.

À cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring est de 2 471 119 €.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2012, le montant des achats à terme de devises s'élève à 4 050 000 \$ US.

IV - PROGRÈS RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES – PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (R. 225-102 al 1)

Le chiffre d'affaires affiche une légère croissance pour l'exercice 2011-2012 (+1,2%).

La dégradation du contexte économique accompagnée de températures particulièrement douces et donc défavorables lors de la saison hivernale, n'ont pas permis à Groupe JAJ de remplir son objectif de croissance.

Le niveau de réassort a été historiquement bas lors du 3e trimestre, qui est généralement générateur de volume et de valeur.

Néanmoins, cette croissance, même atténuée, fait suite à un exercice 2010/2011 particulièrement bon (+15%) et confirme ainsi que Groupe JAJ maintient le même volume d'activité, et dépasse la barre symbolique des 20M€ de chiffre d'affaires.

La croissance s'est maintenue sur le marché français (+5%) et confirme la bonne tenue de la marque Schott sur son marché domestique.

Ceci est le fruit du repositionnement effectué ces dernières années, qui permet à la marque d'être toujours en croissance sur un marché fortement baissier et de continuer ainsi à gagner des parts de marché que ce soit au sein des détaillants, des grands magasins et des sites web.

En revanche, l'export a beaucoup souffert cette année avec notamment l'Espagne où le chiffre d'affaires s'est fortement dégradé (-25%) compte tenu de la situation économique et du niveau de consommation extrêmement faible auprès des grands magasins, qui sont des clients historiques de la marque.

L'Angleterre est en retrait de 20% mais cela est principalement dû à des opérations de déstockage avec



notre client historique anglais qui ont été moins importantes que sur l'exercice précédent. La marque est également en plein repositionnement sur ce marché et nous sommes confiants sur le moyen terme où Schott devrait retrouver un nouveau souffle.

L'Italie et l'Allemagne en revanche affichent de belles progressions et constituent de réels relais de croissance notamment en Allemagne où notre nouveau distributeur a de grandes ambitions pour la marque.

La stratégie et les actions menées au niveau de la marque et des collections ont permis de maintenir Schott parmi les marques importantes du marché.

Désormais, le marché est très attentiste et se recentre pour plus de sécurité vers des valeurs sûres à savoir des marques historiques à forte notoriété, attractives, génératrices de chiffre d'affaires et de profit.

Ce sont les facteurs clés de succès et de sélection pour les acheteurs de tout type de réseaux de distribution. Schott correspond désormais à ces attentes.

V - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

La situation européenne ne laisse pas entrevoir de réelles perspectives de forte croissance pour l'année prochaine.

Le carnet de commandes sur l'hiver est quasi stable par rapport à l'an passé.

Nous estimons cependant que le niveau de réassort sur l'hiver ne pourra qu'être supérieur à celui de l'exercice précédent.

Par conséquent, nous souhaitons atteindre le même niveau de chiffre d'affaires malgré les nombreux aléas du marché et des défaillances financières d'une partie de nos clients.

La priorité pour Schott est de consolider sa présence au sein des grands comptes, de développer son expansion au sein des sites web où la marque connaît de véritables succès et d'accroître notre implantation sur le marché allemand qui constitue selon nous à court terme le principal levier de croissance sur l'export.

Comme annoncé, Groupe JAJ a démarré le projet ambitieux de la licence chaussure Schott.

Pour cette première année, le démarrage est en-deçà de nos attentes en terme de volume compte tenu des difficultés du marché mais nous avons réussi de belles implantations que ce soit sur le web ou les grands magasins.

Tout lancement est rendu plus difficile à l'heure actuelle mais nous voyons la chaussure comme un développement à moyen terme très intéressant pour la marque et pour sa visibilité.

Dans le segment de la chaussure, Groupe JAJ est toujours en charge de la commercialisation et de la distribution européenne de la marque d'espadrille Rivas.

La marque connaît un véritable succès partout en Europe, auprès d'une clientèle plus « mode ».

Près de 400 clients ont déjà référencé Rivas et parmi ces nombreux nouveaux clients, les points de vente les plus importants et prestigieux d'Europe.

Nous sommes très confiants sur le développement de la marque qui bénéficie toujours d'une très bonne image, qualitative et avant-gardiste.

La distribution de la marque Rivas constitue de nombreux bénéfices pour la société :

- Une activité importante sur la période printemps/été (qui est généralement plus calme pour Schott) ;
- L'intégration dans son portefeuille de nombreux nouveaux clients européens de référence ;
- L'attractivité que représente JAJ vis-à-vis de marques cherchant à être distribuées en France et en Europe.

Groupe JAJ doit en parallèle du développement de la licence Schott, revenir à ses origines, à savoir la distribution de marques et en devenir « l'impresario » privilégié du fait de ses atouts importants que constituent son réseau de clients et la qualité de son savoir-faire commercial.

Illustration, avec l'accord de distribution de la marque anglaise de T-shirt Sinstar à partir de la saison Printemps/Été 2013. Sinstar connaît un fort succès sur son marché et est désireuse de s'implanter en France par l'intermédiaire de Groupe JAJ.

Groupe JAJ mène actuellement une transition importante avec la sous-traitance de son activité logistique. Celle-ci devra permettre à notre société d'être encore plus efficace et améliorer la productivité du service client.

Cette sous-traitance est également un outil indispensable pour le développement de l'activité « distribution » qui nous permettra ainsi de représenter et distribuer encore davantage de marques, source de croissance, dans un futur proche.

VI - ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Le montant total des dépenses de collections a atteint 886 956 € sur l'exercice, tenant compte des temps réellement passés des stylistes, chefs de produits et assistantes.

Un crédit impôt recherche correspondant à 30 % des dépenses d'élaboration des nouvelles collections engagées en 2011 a été comptabilisé pour un montant de 60 000 €.

Compte tenu de la comptabilisation en 2009 d'un crédit impôt recherche de 140 000 €, la société a par conséquent atteint le seuil d'aides des « minimis » (200 000 €) octroyées aux entreprises du secteur textile pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

VII - CONTRÔLE FISCAL ET CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE « TEXTILE »

Un contrôle fiscal portant sur la période du 01/04/2007 au 31/03/2010 a été réalisé au cours de l'exercice et a conduit à une proposition de rectification le 14/11/2011, laquelle a fait l'objet d'une contestation en date du 17/01/2012. Par courrier reçu le 13/03/2012, l'administration fiscale abandonne partiellement les rehaussements envisagés.

Toutefois, elle maintient sa position concernant la non exigibilité de la société au crédit impôt recherche textile (CIR) et redresse les montants suivants :

	CIR rejeté	Intérêts de retard	Majorations	TOTAL
Au titre des dépenses de l'année 2008	304 436	32 879	15 222	352 537
Au titre des dépenses de l'année 2009	140 107	7 846	7 005	154 958
	444 543	40 725	22 227	507 495

La société conteste fermement la position retenue par l'administration fiscale. En effet, la société GROUPE JAJ considère qu'elle remplit pleinement les conditions d'éligibilité au crédit d'impôt recherche textile dans la mesure où :

- elle dispose d'une activité de production,
- elle a la qualité de donneur d'ordre auprès des sous-traitants,
- elle détient la matière première servant à la fabrication,
- elle assume les risques liés à la fabrication et à la commercialisation.

Appuyée par les conseils d'un avocat spécialisé, la Société estime avoir de sérieuses chances de réussite et à ce titre, a sollicité un recours hiérarchique en saisissant l'inspectrice principale de la DGFIP. Dans les comptes au 31/03/12, le risque fiscal n'a pas été provisionné.



VIII - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)

8-1 Royalties Schott

Par avenant en date du 31 mai 2012, la société américaine SCHOTT BROS. INC. consent une remise exceptionnelle sur les royalties de l'exercice clos le 31/03/2012.

Ainsi les royalties s'élèvent à 552 K€ au 31/03/2012 contre 1 146 K€ au 31/03/2011.

8-2 Sous-traitance logistique et déstockage

La fonction logistique constitue un axe stratégique fondamental. Aussi, à compter du 1^{er} mai 2012, la société GROUPE JAJ a décidé d'externaliser cette fonction en confiant à un prestataire spécialisé la gestion des opérations de réception, stockage, garde des produits, préparation des commandes, des expéditions, des inventaires ...

Dans cette optique, au cours des premiers mois d'activité de l'exercice clos le 31/03/2013, la Société a procédé à des opérations exceptionnelles de déstockage, lesquelles ont eu un impact direct et significatif sur la valorisation des stocks à la clôture de l'exercice clos le 31/03/2012.

L'impact de ces opérations commerciales a été évalué à 499 K€ et a fait l'objet d'un ajustement de la dépréciation des stocks en charges exceptionnelles.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES COMMUNIQUÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2011-2012.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (L.233-6 al.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune participation nouvelle n'est à signaler par le biais de notre filiale D. DISTRIBUTION.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant
31/03/2011	Néant	Néant

IV - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de 8 815 €
- au titre de la taxe sur les voitures particulières la somme de 7 127 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1 – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

Nous vous indiquons la convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce conclue au titre de cet exercice.


- Monsieur Maurice JABLONSKY, actionnaire, a consenti des avances en compte courant à la société pour un montant de 156 000 €.

Le solde de ce compte courant est de 158 302 € au 31 mars 2012. Ces sommes n'ont pas été productives d'intérêts sur l'exercice.

Cette opération a été autorisée préalablement par le conseil d'administration du 28 septembre 2011.

2 – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement



de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2012 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31-03-2012	31-03-2011
Monsieur Maurice JABLONSKY	39.17 %	39,17 %
Monsieur Joseph JABLONSKI	10.56 %	10.56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011-2012

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- **Monsieur Joseph JABLONSKI**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, demeurant 12, avenue de la Belle Gabrielle - 94120 Fontenay S/Bois.
- **Monsieur Bruno DAUMAN**, Administrateur et Directeur Général Délégué, demeurant 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé.
- **Madame Annie PASCUCCIO**, Administrateur, demeurant 22, rue Leroyer - 94300 Vincennes.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2011-2012 :

Groupe JAJ

M. Bruno DAUMAN : 162 003 € y compris les avantages en nature

M. Joseph JABLONSKI : 38 783 € y compris les avantages en nature. Jetons de présence : 50 000 €

Mme Annie PASCUCCIO : Au titre de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier 151 032 € y compris les avantages en nature

M. Marcel ROBIN : Jetons de présence : 20 000 €

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

Mandats sociaux exercés :

Monsieur Joseph JABLONSKI :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société GROUPE JAJ,
- Gérant de la Société Civile d'Investissements JABLONSKI.

Monsieur Bruno DAUMAN :

- Administrateur et directeur général délégué de la société Groupe JAJ.

Madame Annie PASCuccio :

- Administrateur de la société Groupe JAJ.

IX - LES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (article R.225-102 al.1 du Code de Commerce)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 18 décembre 2008 et a reconduit dans ses fonctions Monsieur Joseph JABLONSKI pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Au 1^{er} avril 2009 Bruno DAUMAN a été nommé Directeur Général Délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

X - RISQUES ET INCERTITUDES - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

La société se couvre contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de devises.

Un contrat d'assurance crédit (BNP PARIBAS - FCF) couvre l'essentiel de nos créances clients.

XI - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII - INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 - Effectifs

Au 31 mars 2012, l'effectif total de l'entreprise était de 46 salariés.

Il a été procédé à 10 embauches en CDD, 2 embauches en CDI.

Il a été réalisé 728 heures supplémentaires.

Il a été procédé à 2 licenciements pour d'autre motif qu'économique. L'entreprise n'a mené aucun plan social.



2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2012, 44 salariés étaient employés à temps plein, 2 salariés à temps partiel.

28 cadres et salariés étaient à 36.50 heures de travail, 14 salariés à 35 heures de travail, 1 salarié à 38 heures de travail et 1 salarié à 26 heures de travail, 1 salarié à 17.50 heures, 1 salarié à 6 heures.

3 - Rémunérations

Au 31 mars 2012, la masse salariale annuelle est de 2 094 039 € avec 988 729 € de charges sociales contre 2 073 699 € avec 972 655 € de charges sociales au 31 mars 2011.

Il n'y a pas de système d'intéressement et le nombre de salariés présents ne permet pas le versement de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il n'y a aucun délégué du personnel (élection du 11 décembre 2009 et 28 décembre 2009).

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu 2 accidents du travail au cours de l'année 2011-2012.

6 - Formation

1.60 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise emploie 1 travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

PROPOSITIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I - APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2012, soit la somme de - 415 731,61 € de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de - 415 731,61 €
Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » qui figure
au passif du bilan pour un montant débiteur de - 740 179,27 €
- Si vous approuvez cette proposition, au prochain bilan le poste
« REPORT A NOUVEAU » serait ainsi porté à un montant débiteur de - 1 155 910,88 €

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant
31/03/2011	Néant	Néant

IV - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous rappelons une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce a été conclue au cours de l'exercice.

V - ALLOCATION DE JETONS DE PRÉSENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons d'allouer, à titre de jetons de présence, la somme de 75.000 € aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.



VI- SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun des mandats des administrateurs en fonction n'arrivent à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

VII- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants n'arrivent à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

VIII- PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al.3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 890 000	3 890 000
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 890 000	3 890 000
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 070 252	19 840 769	17 261 589	16 639 127	16 457 400
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	331 638	-34 872	-513 640	-5 189 697	- 1 390 627
c) Impôts sur les bénéfices	-60 000		-140 107	-359 893	- 763 791
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	-415 732	-47 036	887 692	-5 083 484	- 1 734 462
f) Résultat distribué					
III - RÉSULTATS PAR ACTION	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,11	-0,01	-0,11	-1,24	- 0,16
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,12	-0,01	0,25	-1,31	- 0,45
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	45	45	44	45
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 094 039	2 073 699	2 098 798	2 317 850	2 012 998
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	988 729	972 655	922 408	1 026 672	935 165

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL

En cours de validité
(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2011/2012

(Article L 225-37 du Code de Commerce)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2011/2012, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 20 juillet 2012.

I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF de décembre 2008 disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

Composition du Conseil

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Joseph JABLONSKI, administrateur et Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur et Directeur Général Délégué,
- Madame Annie PASCUCIO, administrateur.

À ce jour, il y a une femme au Conseil d'Administration.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

	Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés	Nombres d'actions
Monsieur Joseph JABLONSKI (né en 1928) Président et Directeur Général de la SA GROUPE JAJ Renouvelé à LAG du 18 décembre 2008 Et au CA du 18 décembre 2008 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2014 12, avenue de la Belle Gabrielle 94120 Fontenay Sous Bois	Gérant de la société Civile d'investissements JABLONSKI SS : 18, avenue de la Belle Gabrielle 94130 Nogent-sur-Marne	376 200

<p>Monsieur Bruno DAUMAN (né en 1979) Administrateur nommé à l'AG du 18 décembre 2008 Directeur Général Délégué nommé au CA du 01/04/2009 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2014 16, rue Poirrier 94160 Saint Mandé</p>	400
<p>Madame Annie PASCuccio (né en 1950) Administrateur Nommée à l'AG du 22 septembre 2011 Fin du mandat : AG statuant sur cptes 31/03/2017 Directeur Administratif et Financier (contrat de travail depuis le 1^{er} Juillet 1967) 22, rue Leroyer 94300 Vincennes</p>	2 600

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre 2008 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du premier avril 2009, Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur, a été nommé Directeur Général Délégué à compter de cette même date.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de Services

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.



Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

Fréquence des réunions et décisions adoptées

L'article 17 « RÉUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- *Séance du 13 avril 2011* : Autorisation à l'effet de constituer le bien immobilier de Montreuil en garantie hypothécaire au profit du commissionnaire de transport pour couvrir l'encours lié aux importations de la société.
- *Séance du 2 Mai 2011* : Allocation d'une prime sur objectifs à Mr Bruno DAUMAN.
- *Séance du 21 Juillet 2011* :
 - Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ au 31 mars 2011,
 - Établissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ,
 - Établissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne, et de gestion des risques mises en place par la société,
 - Examen des documents de gestion prévisionnelle,
 - Transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext,
 - Convocation de l'Assemblée.
- *Séance du 23 septembre 2011* : Répartition des jetons de présence.
- *Séance du 28 septembre 2011* : Avance de trésorerie en compte courant par Monsieur Maurice JABLONSKI à hauteur de CENT CINQUANTE SIX MILLE EUROS (156 000,00 €)
- *Séance du 30 septembre 2011* :
 - Ratification des appointements de Madame Annie PASCUCIO, administrateur,
 - Allocation d'une rémunération à Mr Joseph JABLONSKI.
- *Séance du 25 novembre 2011* :
 - Révision du compte de résultat prévisionnel 2011/2012
 - Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2011,
 - Examen et arrêté des comptes semestriels au 30.09.2011 de la société Groupe JAJ
 - Établissement du rapport d'activité pour la période du 01.04.2011 au 30.09.2011.
- *Séance du 21 décembre 2011* : Autorisation de vendre les biens et droits immobiliers situés 40 et 42, rue Beaumarchais, 15 rue de la Révolution, cadastré section AS n° 193, 194, 197 ainsi que la parcelle 198.
- *Séance du 27 février 2012* : Allocation d'un avantage en nature repas à Mr Bruno DAUMAN.

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « RÉUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

II - LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Joseph JABLONSKI, votre Président et Directeur Général ni à celui de son Directeur Général Délégué.

III - CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

IV - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2011/2012, le montant global des jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration a été de 70 000 €. La rémunération des administrateurs tient compte de leur participation effective aux travaux du conseil

Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2011/2012 :

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Administrateur et Président Directeur Général				
Monsieur Joseph JABLONSKI	37 065 €	50 000 €	Voiture : 1 718 €	88 783 €
Administrateur et Directeur Général Délégué				
Monsieur Bruno DAUMAN	159 619 €		Voiture : 2 300 € Repas : 84 €	162 003 €
Administrateur depuis le 22/09/2011				
Madame Annie PASCUCCIO	149 106 €		Voiture : 1 668 € Repas : 258 €	151 032 €
Administrateur				
Monsieur Marcel ROBIN		20 000 €		20 000 €



Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

V - INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

VI - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne.

Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1 - Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

2 - Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.



Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Nous avons également souscrit une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

VII - MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Elles doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de Commerce, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront requérir, et ce, jusqu'à vingt cinq jours avant l'Assemblée, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'Administration. Ces demandes doivent être accompagnées du texte des résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'Assemblée générale des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom dans un compte

nominatif pur ou en compte nominatif administré trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent participer physiquement à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire habilité (Banque, Établissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte, qui leur délivrera une carte d'admission. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission trois jours avant l'Assemblée, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale.

À défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) Adresser une procuration à la société sans indication du mandataire ;
- 2) Voter par correspondance ;
- 3) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par la Société.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripole », 10, avenue Val de Fontenay – 94131 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX) au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance devra être retourné, dûment rempli, directement à la Banque Palatine à l'adresse précitée, 3 jours au moins avant la réunion en ce qui concerne les actionnaires nominatifs et à leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres.

L'actionnaire qui retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

En aucun cas, il ne pourra être retourné à la société un document portant à la fois une indication de procuration et les indications de vote par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande adressée à la Banque PALATINE. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Fait à Montreuil le 20 juillet 2012

Le Président du Conseil d'administration



ON AGNES HALL



PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 fait ressortir une perte nette comptable de - 415 731,61 €.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2012 de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de - 415 731,61 €
 - Au débit du poste « REPORT À NOUVEAU » qui figure - 740 179,27 €
 - au passif du bilan pour un montant débiteur de
- Après cette affectation, le poste « REPORT À NOUVEAU » est porté à un montant débiteur de - 1 155 910,88 €

Troisième résolution

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant
31/03/2011	Néant	Néant

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'une convention nouvelle entrant dans le champ d'application dudit article a été conclue au titre de l'exercice 2011/2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de soixante quinze mille euros (75.000 €) le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration en exercice pendant la période du premier avril 2011 au 31 mars 2012, à charge pour le conseil d'administration de répartir cette somme.



A. Participation à l'Assemblée Générale

1. Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 25 septembre 2012, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Banque Palatine pour le compte de la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

2. Modalités possibles de participation à l'Assemblée Générale

2.1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires au nominatif : demander une carte d'admission au siège administratif de la Banque PALATINE, (service MAREG, « LE PERIPÔLE », 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay sous Bois Cedex) ou se présenter le jour de l'Assemblée muni d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres qu'une carte d'admission leur soit adressée ; l'actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui pourra être présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire.

2.2. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou encore à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;
- c) Voter par correspondance.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

2.3. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

2.4. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

- si la cession intervenait avant le mardi 25 septembre 2012 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession ou toute autre opération était réalisée après le mardi 25 septembre 2012 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

3. Modalités communes au vote par procuration et par correspondance

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes, sera adressé aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur pourront, à compter de la convocation de l'Assemblée :

- soit demander, par écrit, à la Société (adresse du siège social) ou à la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripole » 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex ou emetteurs@palatine.fr) de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le samedi 22 septembre 2012 ;
- soit demander ce formulaire à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Banque PALATINE (voir adresse ci-dessus) ou la Société (adresse du siège social) le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le mardi 25 septembre 2012.

4. Modalités spécifiques au vote par procuration

La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification de la désignation et de la révocation du mandataire peut également s'effectuer par voie électronique selon les modalités suivantes :

- Pour les actionnaires au nominatif : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : emetteurs@palatine.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, et leur numéro d'identifiant attribué par Banque PALATINE ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.
- Pour les actionnaires au porteur : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : emetteurs@palatine.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis en demandant impérativement à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une attestation de participation à la Banque PALATINE selon les modalités habituelles.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, ces désignations ou révocations ainsi que les attestations de participation de l'intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur, devront être réceptionnées au plus tard le mardi 25 septembre 2012, à zéro heure, heure de Paris.



B. Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

En application des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires représentant la fraction légale du capital social doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le lundi 3 septembre 2012. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce susvisé.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. Lorsque le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

C. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites au Conseil d'administration. Les questions écrites doivent être envoyées, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le lundi 24 septembre 2012. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte pour les détenteurs d'actions au porteur.

D. Documents mis à disposition des actionnaires

Des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation.

L'ensemble des informations et documents relatifs mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le vendredi 7 septembre 2012, sur le site Internet de la Société (www.jaj.fr).

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le conseil d'administration.



A man with short, styled brown hair is the central focus, wearing a dark brown leather motorcycle jacket over a white t-shirt and grey trousers. He stands in front of a dark brick wall with a large, multi-paned window. To the left, the arm and shoulder of another person in a light-colored jacket are partially visible. A red horizontal bar is superimposed over the middle of the image, containing white text.

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012**



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GROUPE JAJ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Paragraphe 3 sur les changements de méthode : la société a procédé à des changements d'estimations et de modalités d'application sur le traitement comptable des frais de collection, ainsi que des changements de présentation comptable. Les conséquences financières et les comptes pro-forma sont présentés en page 4 de l'annexe ;
- Paragraphe 1.2 sur le contrôle fiscal : la société conteste fermement le redressement fiscal sur le Crédit Impôt Recherche Textile. Estimant avoir de sérieuses chances de réussite, la société n'a pas provisionné le risque fiscal dans les comptes annuels.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société décrites au paragraphe 4.3 de l'annexe concernant les stocks, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Boulogne, le 25 Juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
PAUL BRUNIER (S.F.P.B.)

Hervé LE TOHIC
Associé

CABINET
GUILLERET ET ASSOCIÉS

Marie-José ROCHEREAU
Associée



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE JAJ**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE JAJ et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Boulogne, le 25 Juillet 2012
Les Commissaires aux Comptes

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
PAUL BRUNIER (S.F.P.B.)
Hervé LE TOHIC
Associé

CABINET
GUILLERET ET ASSOCIÉS
Marie-José ROCHEREAU
Associée



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 28 septembre 2011 a autorisé l'avance en compte courant non rémunérée consentie par Monsieur Maurice JABLONSKY d'un montant de 156.000 €.

Actionnaire concerné : Monsieur Maurice JABLONSKY, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457.347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457.347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la SA GROUPE JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Paris et Boulogne, le 25 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet GUILLERET et ASSOCIÉS
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Marie-José ROCHEREAU
Associée

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE PAUL BRUNIER - SFPB
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Hervé LE TOHIC
Associé





**S & T
BRISTOL**

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012

BILAN ACTIF			31.03.2012	31.03.2011
	Brut	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	194 522	165 533	28 989	26 841
Fonds commercial	100 000		100 00	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 522	165 533	128 989	126 841
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	131 119		131 119	131 119
Constructions	978 651	720 474	258 177	293 655
Installations techniques, matériel et outillage industriel	83 727	61 758	21 970	16 548
Autres immobilisations corporelles	1 469 201	1 031 784	437 417	530 005
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 662 698	1 814 015	848 683	971 327
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 887		3 887	3 887
Créances rattachées à participations				46 678
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 004		38 004	36 914
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	41 892	0	41 892	87 479
ACTIF IMMOBILISÉ	2 999 112	1 979 548	1 019 564	1 185 647
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	324 245		324 245	
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	4 962 187	792 334	4 169 853	
Stocks de marchandises	330 396	32 362	298 034	4 360 108
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	5 616 828	824 697	4 792 131	4 360 108
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	53 953		53 953	56 147
Créances clients et comptes rattachés	1 865 941	120 939	1 745 003	2 531 394
Autres créances	1 124 357		1 124 357	903 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL CRÉANCES	3 044 251	120 939	2 923 313	3 490 563
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	100 806		100 806	100 806
Disponibilités	565 425		565 425	285 873
Charges constatées d'avance	225 063		225 063	534 638
TOTAL DISPONIBILITÉS ET DIVERS	891 294		891 294	921 317
ACTIF CIRCULANT	9 552 373	945 635	8 606 738	8 771 987
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	38 831		38 831	3 665
TOTAL GÉNÉRAL	12 590 317	2 925 184	9 665 133	9 961 299

BILAN PASSIF	31.03.2012	31.03.2011
	Net (N)	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel (dont versé 3 560 939)	3 560 939	3 560 939
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-740 179	- 693 143
Résultat de l'exercice	-415 732	- 47 036
TOTAL SITUATION NETTE	2 794 028	3 209 760
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 794 028	3 209 760
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	80 696	50 306
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 696	50 306
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 142 308	640 357
Emprunts et dettes financières divers	160 131	4 131
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 302 439	644 488
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	115 114	50 727
TOTAL AVANCES ET ACOMPTES	115 114	50 727
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 121 583	4 830 248
Dettes fiscales et sociales	591 913	652 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	646 780	464 228
TOTAL DETTES DIVERSES	5 360 276	5 946 999
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 777 829	6 642 214
Écarts de conversion passif	12 579	59 020
TOTAL GÉNÉRAL	9 665 133	9 961 299

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31 MARS 2012

COMPTE DE RÉSULTAT (première partie)			Net (N)	Net (N-1)
	France	Export	31.03.2012	31.03.2011
Ventes de marchandises	825 376	1 051 147	1 876 523	19 820 519
Production vendue de biens	12 830 479	5 337 250	18 167 730	
Production vendue de services	21 723	4 276	25 999	20 250
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 677 579	6 392 674	20 070 252	19 840 769
Production stockée			1 070 545	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			394 213	474 613
Autres produits			5 181	152 387
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 540 191	20 467 769
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			1 352 132	13 364 908
Variation de stock de marchandises			-20 429	- 1 334 804
Achats de matières premières et autres approvisionnements			137 131	76 900
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			15 210 516	3 073 825
TOTAL CHARGES EXTERNES			16 679 349	15 180 829
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			301 397	324 246
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 094 039	2 073 699
Charges sociales			988 729	972 655
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL			3 082 768	3 046 354
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			186 407	178 440
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			395 297	298 727
Dotations aux provisions pour risques et charges			13 827	14 211
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION			595 531	491 378
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			774 170	1 380 880
CHARGES D'EXPLOITATION			21 433 214	20 423 687
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			106 977	44 082

COMPTE DE RÉSULTAT (seconde partie)	Net (N)	Net (N-1)
	31.03.2012	31.03.2011
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	106 977	44 082
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 322	7 729
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 504	521
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 665	72 301
Différences positives de change	187 633	198 168
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	194 125	278 719
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	38 831	3 665
Intérêts et charges assimilées	136 994	110 998
Différences négatives de change	95 970	309 940
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	271 796	424 603
RÉSULTAT FINANCIER	-77 671	- 145 884
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	29 305	- 101 803
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 524	73 362
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 524	78 362
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 297	14 615
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 981
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	499 264	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	526 561	23 596
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-505 037	54 766
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-60 000	
TOTAL DES PRODUITS	21 755 840	20 824 850
TOTAL DES CHARGES	22 171 572	20 871 886
BÉNÉFICE OU PERTE	-415 732	- 47 036

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 mars 2012

Faits caractéristiques	53
Événements postérieurs à la clôture	53
Changements de méthode, d'estimations et de modalité d'application	54
Règles et méthodes comptables	55

TABLEAUX

Immobilisations	60
Amortissements	61
Provisions inscrites au bilan	61
État des échéances des créances et des dettes	62
Variation détaillée des stocks et encours	63
Produits à recevoir	63
Détails des charges à payer	64
Détails des charges constatées d'avance	64
Composition du capital social	65
Variation des capitaux propres	65
Chiffre d'affaires	65
Ventilation du résultat	65
Allègement de la dette future d'impôt	66
Effectif moyen	66
Liste des filiales et participations	66
Renseignements globaux sur les filiales et participations	66
Engagements financiers	67
Crédit bail	68
Tableau des flux de trésorerie	69

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1 Signature d'une promesse unilatérale de vente du terrain de Montreuil

En vertu d'une promesse unilatérale de vente du terrain de Montreuil signé le 22/12/2011, la société GROUPE JAJ s'est engagée à céder à un tiers l'ensemble immobilier (siège social, locaux et entrepôt) sis au 40 rue Beaumarchais - 93100 MONTREUIL. Cet engagement ne sera ferme et définitif qu'à la réalisation des conditions suspensives prévues dans l'acte avec comme échéance la date du 28/06/2013.

Compte tenu d'un certain nombre d'éléments variables dans le calcul du prix de vente définitif, la société GROUPE JAJ est dans l'incapacité de communiquer cette information mais a bon espoir de voir aboutir le projet avant le 31/03/2013.

Cet engagement porte sur le terrain et les constructions, lesquels éléments sont valorisés dans les comptes au 31/03/12 à hauteur de :

	Au 31/03/12		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Terrain	131 119		131 119
Construction	744 260	-486 084	258 177
Immeuble Montreuil	234 390	-234 390	
Agencements	1 057 382	-777 192	280 190
TOTAL	2 167 152	-1 497 666	669 486

1.2 Contrôle fiscal et crédit d'impôt recherche « Textile »

Un contrôle fiscal portant sur la période du 01/04/2007 au 31/03/2010 a été réalisé au cours de l'exercice et a conduit à une proposition de rectification le 14/11/2011, laquelle a fait l'objet d'une contestation en date du 17/01/2012. Par courrier reçu le 13/03/2012, l'administration fiscale abandonne partiellement les rehaussements envisagés.

Toutefois, elle maintient sa position concernant la non éligibilité de la société au crédit d'impôt recherche textile (CIR) et redresse les montants suivants :

	CIR rejeté	Intérêts de retard	Majorations
Au titre des dépenses de l'année 2008	304 436	32 879	15 222
Au titre des dépenses de l'année 2009	140 107	7 846	7 005
	444 543	40 725	22 227
		507 495	

La société conteste fermement la position retenue par l'administration fiscale. En effet, la société GROUPE JAJ considère qu'elle remplit pleinement les conditions d'éligibilité au crédit d'impôt recherche textile dans la mesure où :

- elle dispose d'une activité de production,
- elle a la qualité de donneur d'ordre auprès des sous-traitants,
- elle détient la matière première servant à la fabrication,
- elle assume les risques liés à la fabrication et à la commercialisation.

Appuyée par les conseils d'un avocat spécialisé, la Société estime avoir de sérieuses chances de réussite et à ce titre, a sollicité un recours hiérarchique en saisissant l'inspectrice principale de la DGFIP. Dans les comptes au 31/03/12, le risque fiscal n'a pas été provisionné.

Convaincue, la Société constate au 31/03/12 un nouveau crédit d'impôt recherche textile au titre des dépenses engagées au cours de l'exercice pour un montant de 60 K€. Il est rappelé que ce montant est plafonné en raison de l'application de la réglementation sur les aides de minimis. Ce règlement s'applique aux aides octroyées aux entreprises au moyen de ressources publiques à compter du 1^{er} janvier 2007 et prévoit un plafond de 200 K€ sur 3 ans.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Royalties Schott

Par avenant en date du 31 mai 2012, la société américaine SCHOTT BROS. INC. consent une remise exceptionnelle sur les royalties de l'exercice clos le 31/03/12.

Aussi, elles s'élèvent à 552 K€ au 31/03/12 contre 1.146 K€ au 31/03/11.

2.2 Sous-traitance logistique et déstockage

La fonction logistique constitue un axe stratégique fondamental. Aussi, à compter du 1^{er} mai 2012, la société GROUPE JAJ a décidé d'externaliser cette fonction en confiant à un prestataire spécialisé

la gestion des opérations de réception, stockage, garde des produits, préparation des commandes, des expéditions, des inventaires ...

Dans cette optique, au cours des premiers mois d'activité de l'exercice clos le 31/03/13, la Société a procédé à des opérations exceptionnelles de déstockage, lesquelles ont eu un impact direct et significatif sur la valorisation des stocks à la clôture de l'exercice clos le 31/03/12.

L'impact de ces opérations commerciales a été évalué à 499K€ et a fait l'objet d'un ajustement de la dépréciation des stocks en charges exceptionnelles.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODE, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉ D'APPLICATION

(Loi 83 - 353 du 30 Avril 1983 - Article 11)

3.1 Justification des changements d'estimations et de modalité d'application

Les principes comptables prévoient qu'une estimation est révisée si les circonstances sur lesquelles elle était fondée sont modifiées par suite de nouvelles informations ou d'une meilleure expérience.

Suite aux échanges intervenus lors du contrôle fiscal et à la lecture de la réglementation en vigueur et de la jurisprudence existante, la Société a pris pleinement conscience de sa qualité de « fabricant textile » et de ses implications comptables.

En effet, la société GROUPE JAJ est une société qui assure, par son service de création ou à l'aide de stylistes extérieurs, la conception, sous sa marque, de collections de vêtements dont elle commande la réalisation et la fabrication à des entreprises tierces selon un cahier des charges établi par elle, en leur fournissant au moins pour partie la matière première à transformer, et dont elle assure ensuite le contrôle et la commercialisation exclusive par son réseau.

Alors même qu'elle ne dispose pas en propre du personnel et du matériel nécessaires à leur fabrication, la Société doit être regardée comme exerçant la responsabilité de l'ensemble du processus de fabrication de ses vêtements.

Dès lors, les frais exposés par la société pour la création des dessins et modèles proposés aux

entreprises sous-traitantes qui façonnent ces articles pour son compte doivent être qualifiés d'éléments du prix de revient des stocks et travaux en cours, alors même que les vêtements en cause ne sont fabriqués qu'au cours de l'exercice suivant celui de la conception de leurs modèles.

(Réf : CE 23 mai 2003 n° 234100, 8e et 3e s.-s., Sté Catimini)

3.2 Nature des changements

La connaissance de ces nouveaux éléments a conduit la Société à opérer plusieurs changements d'estimations et de modalités d'application au cours de l'exercice clos le 31/03/2012. Le calcul des impacts présente un caractère prospectif et leur comptabilisation est constatée en compte de résultat.

Ces changements ont concerné le traitement comptable des frais de conception au niveau :

- de la valorisation des stocks de produits finis
- de la valorisation des encours de production
- de la constatation des charges constatées d'avance sur frais de style

3.3 Modalités d'application et conséquences financières des changements

Évaluation des frais de conception

Les frais de conception incluent dorénavant le coût du personnel affecté au développement des collections dans des proportions prédéfinies (entre 50 et 100%), en plus de celui des salariés stylistes et des honoraires de stylistes qui étaient précédemment retenus à 100%.

Il est établi que le travail de création de l'équipe de style est réparti pour moitié (6 mois) aux frais des collections vendues au cours de l'exercice et pour l'autre moitié aux frais des collections vendues au cours de l'exercice suivant.

Conséquences financières sur la valorisation des stocks de produits finis

Les frais de conception correspondant aux frais des collections vendues au cours de l'exercice sont incorporés au coût de revient des stocks de produits finis selon les modalités suivantes :

- Détermination du pourcentage de frais de style à inclure dans le prix de revient unitaire de chaque

référence calculé comme suit = (Frais de style sur collections vendues de l'exercice / total achats sous-traitance de l'exercice)

- Incorporation des frais de collection au prix de revient unitaire de chacune des références.

Conséquences financières sur la valorisation des en-cours de production

Les frais de conception correspondant aux frais des collections vendues au cours de l'exercice suivant sont directement incorporés en en-cours de production.

Conséquences financières sur les charges constatées d'avance

Les frais de style externes facturés par les prestataires du GROUPE JAJ sur les collections vendues au cours de l'exercice suivant ne font plus l'objet de la constatation de charges constatées d'avance dans la mesure où ils sont incorporés au coût de revient des en-cours de production.

Synthèse des conséquences financières

	Valorisation avant	Valorisation après	Impact sur résultat
Stocks marchandises et produits finis (valeur brute)	5 264 448	5 292 583	28 135
En cours de production		324 245	324 245
Charges constatés d'avance s/ frais de collection	81 878		-81 878
IMPACT RÉSULTAT EXPLOITATION	5 346 326	5 616 828	270 503

N° compte 371000-355000 331000 486000

3.4 Changements de présentation comptable

À compter de l'exercice clos le 31/03/12, il résulte des faits énoncés ci-dessus les changements de présentation comptable suivants :

En qualité de fabricant et pour les seules marques et références fabriquées par la Société :

- les achats de marchandises sont inscrits en sous-traitance : sous compte « 604 »
- les stocks de marchandises sont inscrits en stocks de produits finis : sous compte « 355 »
- les ventes de produits finis figurent en Production vendue de biens : sous compte « 701 »
- Les frais de conception sont inscrits en sous-traitance directe : sous compte « 604 »

Pour une meilleure comparabilité de l'information financière, des comptes pro-forma sont présentés ci-dessous :

BILAN ACTIF	31/03/12			Proforma	Approuvé
	Brut	Amort. & Prov.	Net	31/03/11	31/03/11
Stocks et en-cours					
Produits intermédiaires et finis	4 962 187	792 334	4 169 853	4 057 014	
Marchandises	330 396	32 362	298 034	303 094	4 360 108

COMPTE DE RÉSULTAT	31/03/12		Proforma	Approuvé
	Total	Total	31/03/11	31/03/11
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		1 876 523	1 374 792	19 820 519
Production vendue de Biens		18 167 730	18 445 727	
Production stockée		1 070 545	1 183 144	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (et droits de douanes)		1 352 132	796 251	13 364 908
Variation de stocks de marchandises		-20 429	-151 661	-1 334 804
Autres achats et charges externes		15 210 516	15 642 482	3 073 825

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 modifié du 29/11/1983- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été élaborés et présentés conformément au Plan Comptable Général – PCG (Règlement CRC 99-03) ainsi que des Règlements du Comité de la Réglementation Comptable – CRC – modifiant la version 1999 du PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels dissociés	1 an
Frais de concept boutique	5 ans
Constructions	20 ans
Agencements aménagements des constructions	10 ans
Installations diverses	3 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute au 01/04/11	Acquisitions ou virement de poste à poste	Remboursements Cessions ou annulation	Valeur brute au 31/03/12
Titres de participation	3 888			3 888
Créances rattachées	46 678	173	46 851	
Dépôts et cautionnements	36 913	1 091		38 004
TOTAL	87 479	1 264	46 851	41 892

a) Titres de participation

Les titres de participation sont évalués soit à leur valeur d'entrée, soit à leur valeur économique compte tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Les seuls titres de participation détenus par Groupe JAJ sont ceux de la SARL D Distribution, qui a suspendu son activité. Aussi, D Distribution étant considéré comme ayant un intérêt négligeable, GROUPE JAJ est dispensé d'établir des comptes consolidés.

	% Participation	Prix d'acquisition	Valeur nette
SARL D Distribution	51.00%	3 888	3 888

b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location.

4.3 Stocks

a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises comprend le coût d'achat, les frais accessoires. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

S'agissant de la valorisation des frais de conception, des changements d'estimation ont été opérés sur les comptes clos le 31/03/12. Le coût d'acquisition des stocks de marchandises n'intègre pas de frais de collection. Les justifications, les modalités et les conséquences financières de ces changements ont été énoncées précédemment au paragraphe « 3. Changements de méthode » de l'annexe sociale.

Les articles figurant à l'inventaire du 31 mars 2012 ont été dépréciés en tenant compte de la valeur probable de réalisation pour 32 K€ incluant une dépréciation exceptionnelle de 5 K€ liée aux opérations de déstockage de l'exercice suivant.

b) Stocks de produits finis

Les produits finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.



La valeur brute des produits finis comprend le coût d'achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

S'agissant de la valorisation des frais de conception, des changements d'estimation ont été opérés sur les comptes clos le 31/03/12. Les justifications, les modalités et les conséquences financières de ces changements ont été précisées précédemment au paragraphe « 3. Changements de méthode » de l'annexe sociale.

Les articles figurant à l'inventaire du 31 mars 2012 ont été dépréciés en tenant compte de la valeur probable de réalisation pour 792 K€ incluant une dépréciation exceptionnelle de 494 K€ liée aux opérations de déstockage de l'exercice suivant.

c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).

Au 31/03/2012, les en-cours de production s'élèvent à 324 245 €.

S'agissant d'un changement d'estimation opéré sur les comptes clos le 31/03/12, les justifications, les modalités et les conséquences financières sont clairement énoncées au paragraphe « 3. Changements de méthode » de l'annexe sociale.

4.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de couverture ou du cours de clôture lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de couverture

à terme. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 100 % du montant HT.

4.5 Affacturage

Au 31 mars 2012 les créances clients cédées à « Fortis Finance » se montent à 2 471 119 €.

Dans les autres créances la retenue de garantie de « Fortis Finance » s'élève à 200 142 € et dans les disponibilités le compte « Fortis Finance » apparaît pour 501 608 €.

4.6 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs figurant au bilan ont diminué de 708 664 € entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012. Cette variation à la baisse s'explique par un solde anormalement élevé au 31 mars 2011 justifié par des retards de livraison fournisseurs.

4.7 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

• Créances clients et comptes rattachés	7 527 €
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 626 €

4.8 Opérations en devises étrangères

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises pour l'essentiel évaluées sur la base du cours de couverture de la devise.

Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les profits latents de change inscrits en écart de conversion passif pour un montant de 12 579 € ne sont pas constatés au compte de résultat.

4.9 Risques de change

La société s'est couverte contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de dollars. Au 31 Mars 2012, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	- 1 516 725 \$
- Dettes fournisseurs en devises	- 1 910 276 \$
- Autres dettes en devises	- 313 355 \$
- Liquidités en devises	62 995 \$
- Autres créances	643 911 \$
HORS BILAN	4 050 000 \$
- Achats à terme de devises	4 050 000 \$
DIFFÉRENTIEL	2 533 275 \$

4.10 Autres achats et charges externes

Ils se montent à 15 210 516 € et correspondent principalement à :

Frais de collection, sous-traitance ⁽¹⁾	11 911 407 €
Locations hors crédit-bail	194 394 €
Entretien réparation	215 842 €
Assurances	114 594 €
Commissions	667 679 €
Rémunération affacturage	124 841 €
Honoraires ⁽²⁾	263 979 €
Publicité, salons	607 908 €
Transport	479 638 €

(1) changements de présentation comptable : pour les seules marques et références fabriquées par la société, les achats de marchandises sont désormais inscrits en charges externes.

(2) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 70 000 € au titre du contrôle légal des comptes.

4.11 Autres charges

Les créances irrécouvrables se sont élevées à 151 503 €.

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", lesquelles ont été calculées comme suit :

- pour les produits textiles, au taux de 6 %,
- pour les produits cuirs, au taux de 10% sur toutes les ventes sauf l'Italie et le Canada où le taux est de 0%,
- au taux de 3% pour les ventes à 3 discounters,

Suivant les termes d'un avenant au contrat de licence, la Société SCHOTT a consenti au titre de l'exercice 2011-2012 une remise exceptionnelle de 478 628 € sur les produits textiles au taux de 6% et les produits en cuir au taux de 10%. Au 31/03/2012, les redevances se sont élevées globalement à la somme de 551 625 €.

Dans ce poste figurent également 70 000 € de jetons de présence attribués aux administrateurs conformément à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 septembre 2011.

4.12 Résultat financier

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars sur la base du taux de couverture.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les gains de change se montent à 187 633 € et la reprise pour dépréciation financière pour risque de change à 3 665 €.

Les autres produits financiers s'élèvent à 2 827 €.

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 3 150 €.
- Frais d'escompte et découvert pour 39 500 €
- Commissions de financement d'affacturage pour 94 345 €
- Pertes de change pour 95 970 €
- Dotation à la provision pour risque de change pour 38 831 €

4.13 Impôt sur les sociétés

Au 31 mars 2012, la société dispose d'un déficit fiscal reportable de 2 745 792 €.

Un crédit d'impôt recherche correspondant à 30 % des dépenses d'élaboration des nouvelles



collections engagées en 2011 a été comptabilisé pour un montant de 60 000 €. Compte tenu de la comptabilisation en 2009 d'un crédit d'impôt recherche de 140 000 €, la société a par conséquent atteint le seuil d'aides de 200 000 € octroyées aux entreprises du secteur textile pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le GROUPE JAJ a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01 Avril 2007 au 31 Mars 2010. Une proposition de rectification a été reçue en date du 14 Novembre 2011, mentionnant un rappel de « Crédit impôt recherche » d'un montant de 444 453 € et des intérêts et pénalités de retard pour 62 952 €.

La société conteste ce redressement. Par conséquent aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 mars 2012.

4.14 Transactions entre parties liées

Elles se résument à l'opération suivante :

Monsieur Maurice Jablonsky, actionnaire détenant 39.17% des droits de vote, a mis à la disposition de la société à partir du 28 septembre 2011 une somme de 156 000 € non rémunérée.

IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	271 182	23 340
Immobilisations corporelles			
Terrains		131 119	
Constructions sur sol propre		978 651	
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		67 996	15 732
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 284 709	18 520
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		157 653	8 319
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	2 620 128	42 570
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		50 565	173
Autres titres immobilisés (actions propres)			
Prêts et autres immobilisations financières		36 914	1 091
	Total IV	87 479	1 263
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 978 789	67 174

CADRE B	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations
				Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			294 522	
Immobilisations corporelles				
Terrains			131 119	
Constructions sur sol propre			978 651	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			83 727	
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 303 229	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			165 971	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	0	2 662 698	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		46 851	3 887	
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières			38 004	
	Total IV	0	41 892	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	46 851	2 999 112	

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développ.	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	144 341	21 192	165 533
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	684 996	35 478		720 474
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 448	10 310		61 758
Installations générales, agencements et aménagements divers	783 032	112 344		895 375
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 325	7 083		136 408
Emballages récupérables et divers				
	Total III	1 648 801	165 214	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 793 142	186 407	0	1 979 548

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	28 038			28 038
Provisions pour pertes de change	3 665	38 831	3 665	38 831
Autres provisions pour risques et charges	18 603	13 827	18 603	13 827
	Total I	50 306	52 658	22 268
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en-cours	165 746	824 697	165 746	824 697
Provisions sur comptes clients	189 317	69 864	138 242	120 939
	Total II	355 063	894 561	303 989
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	405 368	947 219	326 257	1 026 331

	d'exploitation	409 124	322 592
Dont dotations et reprises :	financières	38 831	3 665
	exceptionnelles	499 264	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	38 004		38 004	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	95 113		95 113	
Autres créances clients	1 770 828	1 770 828		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	60 000		60 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	101 070	101 070		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	960 287	760 145	200 142	
Charges constatées d'avance	225 063	225 063		
TOTAL	3 253 365	2 860 106	393 260	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

CADRE B

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 110 765	1 110 765		
- à plus d'un an à l'origine	31 543	31 543		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 121 583	4 121 583		
Personnel et comptes rattachés	167 847	167 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	272 568	272 568		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	37 523	37 523		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	113 975	113 975		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	160 131	160 131		
Autres dettes	646 780	646 780		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 662 715	6 662 715		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés

40 079

160 131



VARIATION DÉTAILLÉE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
En cours de production de biens	324 245		324 245	
Produits finis	4 962 187		746 300	4 215 887
Marchandises	330 396	4 525 854	20 429	- 4 215 887
Total	5 616 828	4 525 854	1 090 974	0

PRODUITS À RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/12	31/03/11
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	26 526	191 601
Autres créances	614 808	31 368
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	641 334	222 969

DÉTAILS DES CHARGES À PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/12	31/03/11
Intérêts courus non échus		
Intérêts courus	3 097	
Intérêts courus sur emprunts		
Total	3 097	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	296 567	260 098
Total	296 567	260 098
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions congés payés	164 069	175 631
Personnel salaires à payer	3 628	35 500
Charges sociales congés à payer	82 035	87 816
Charges sociales sur salaires	1 814	17 750
État charges à payer	113 461	117 942
Total	365 007	434 639
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Frs immob à recevoir		
Total	0	0
Autres dettes		
Avoirs à établir	8 512	29 052
Charges à payer (commissions, royalties, honoraires...)	630 217	430 304
Total	638 729	459 356
TOTAL GÉNÉRAL	1 303 399	1 154 093

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/12	31/03/11
Charges d'exploitation constatées d'avance	103 671	181 341
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	121 392	353 297
TOTAL GÉNÉRAL	225 063	534 638

Nature des charges constatées d'avance

(1) Charges constatées d'avance

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité...

(2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives à droit de vote simple	1 223	120
Actions nominatives à droit de vote double	1 847 997	1 841 777
Actions au porteur	1 711 719	1 719 042
TOTAL	3 560 939	3 560 939

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/11	3 209 760
Perte au 31/03/12	- 415 732
Capitaux propres au 31/03/12	2 794 028

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 20 070 252 € se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit :

	C.A	Pourcentage
CA COMMERCE DE GROS		
France, ventes de marchandises	825 376	4.11 %
France, prestations de service	21 723	0.11 %
Export, ventes de marchandises	1 051 147	5.24 %
Export, prestations de service	4 276	0.02 %
CA COMMERCE DE DÉTAIL		
France détail SCHOTT	336 893	1.68 %
France détail Elektrode	128 645	0.64 %
CA PRODUCTION		
France, vente de produits finis	12 364 941	61.61 %
Export, vente de produits finis	5 337 250	26.59 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	20 070 252	100.00 %

VENTILATION DU RÉSULTAT

Résultat courant	29 305
Crédit d'impôt recherche	60 000
Résultat exceptionnel	- 505 037
Résultat comptable	- 415 732

ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Organic	2 856
Frais d'escompte	170
Écart de conversion passif	4 193
Allègement de la dette future d'impôt	7 219

EFFECTIF MOYEN

Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	12	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	36	
Ouvriers		
TOTAL	48	

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice, il a été attribué 70 000 € au titre des jetons de présence et 274 294 € de salaires bruts

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos au 31 mars 2012
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
I - Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
SARL D DISTRIBUTION	500 000	- 627 536	51.00%	- 3 327
<i>ZI des Vignes - 29, rue Bernard - 93008 BOBIGNY CEDEX</i>				
<i>Siret : 42302640000048</i>				

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES FRANÇAISES

Valeur comptable des titres détenus :	
- brutes	3 887
- nettes	3 887
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	155 759
Hypothèque	1 600 000
Nantissement OPCVM	101 421
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	23 086
TOTAL	2 337 613
Engagements réciproques	
Achats devises à terme	3 043 205
USD 4 050 000	
Crédits documentaires	704 039
TOTAL	3 747 224

Droit Individuel de Formation - DIF instauré par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004.

Les salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins une année peuvent faire valoir leur droit au DIF.

Les droits cumulés des salariés s'élevaient au 31 mars 2012 à 2 726 heures.

Engagements de retraite

La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière. Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite est évalué à 97 352 € au 31.03.2012, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 74 266 €; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 23 086 €.

Engagements reçus liés à la cession des titres de participation **(protocole du 23 mars 2009)**

Les principaux engagements découlant du protocole de cession des titres du Groupe ADVENTURE LAND signé le 23 mars 2009 sont les suivants :

1 - Révision du prix de cession des titres

Groupe JAJ a cédé au sous-groupe ADVENTURE LAND la participation qu'il détenait dans ce sous-groupe pour 1 € symbolique. Dans l'éventualité d'une cession ultérieure de titres par les acheteurs intervenant avant le 1^{er} avril 2012, un supplément de prix est susceptible d'être obtenu par Groupe JAJ à raison de 50% du prix de cession. Par ailleurs, dans le cas où le Groupe ADVENTURE LAND réaliserait un bénéfice en 2010, 2011 ou 2012, le protocole de cession prévoit une rétrocession de 10 % du bénéfice net consolidé du Groupe ADVENTURE LAND à Groupe JAJ.

2 - Garantie de remboursement des comptes-courants

Au jour de la cession des titres du sous-groupe ADVENTURE LAND, Groupe JAJ détenait une créance sur les sociétés de ce sous-groupe d'un montant de 966 097 €, qui a été entièrement remboursée. Une somme de 21 152 €, correspondant aux intérêts, reste due au 31 mars 2012. Pour garantir le paiement de cette créance d'intérêts, Groupe JAJ bénéficie :

- du nantissement en deuxième rang de 100% des parts de la SCI KALFON - 29 rue Bernard - 93000 Bobigny,
- du nantissement du fonds de commerce de la société ADVENTURE LAND PLATEFORME - route de Sousse - 4070 M'Saken - Tunisie,
- du nantissement de 100 % des parts de la SARL AN DIFFUSION - 29, rue Bernard - 93000 Bobigny.

CRÉDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	182 708	35 145	61 694	121 014	38 855	65 517
Immobilisations en cours						
TOTAL	182 708	35 145	61 694	121 014	38 855	65 517

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	À un an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	47 662	71 575		119 236	30 507	38 855
Immobilisations en cours						
TOTAL	47 662	71 575	0	119 236	30 507	38 855

Variation des flux de trésorerie

OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	31/03/2012	31/03/2011
RÉSULTAT NET	- 415 732	- 47 036
Élim. des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et provisions	239 065	214 919
Reprises des amortissements et provisions	-22 268	- 101 085
Plus et moins values de cession		3 981
Subventions virées au résultat		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	- 198 935	70 779
Variation de stock	- 432 024	- 1 319 337
Variation des créances	108 402	- 1 134 943
Variation des dettes	- 568 776	1 573 838
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 892 398	- 880 442
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 091 333	- 809 663
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	- 23 340	
Encaissement/cession immobilisations incorporelles		
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	- 42 570	- 23 284
Encaissement/cession immobilisations corporelles		5 000
Décaissement/acquisition immobilisations financières	- 1 263	- 2 256
Encaissement/cession immobilisations financières	46 851	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 20 322	- 20 540
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	156 000	
Remboursement d'emprunts	- 40 079	- 110 452
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	115 921	- 110 452
VARIATION DE TRÉSorerIE	- 995 734	- 940 655
TRÉSorerIE À L'OUVERTURE	- 1 871 248	- 930 593
TRÉSorerIE À LA CLÔTURE	- 2 866 982	- 1 871 248



Groupe JAJ

40-48, rue Beaumarchais - 93100 Montreuil